

3^{es} Rencontres

du Réseau Zones Humides en Limousin

Des cours d'eau naissent chez vous

Saint-Bonnet-Briance (87)

4 février 2017 - 9h à 17h

Organisées par



Réseau
Zones
Humides
Limousin

animé par



Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin



PaysMonts&Barrages

Avec la participation de:



A l'occasion de la
journée mondiale
des zones humides

Journée mondiale
des zones humides
2 février 2017



Des zones humides
pour la prévention des
risques de catastrophes

DOSSIER DE PRESSE



Pour ces troisièmes rencontres du Réseau Zones Humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a choisi d'organiser cette journée d'échanges en partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages, et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. L'objectif est de maintenir et de développer les liens entre des acteurs diversifiés : exploitants agricoles, propriétaires, collectivités, entreprises et associations naturalistes.



Nous vous invitons à participer à nos troisièmes rencontres
du Réseau Zones Humides en Limousin

le 4 février 2017 de 9h à 17h

Salle des fêtes de Saint-Bonnet-Briance (87)

Contact presse :

Erwan Hennequin : 05 55 03 98 23 - 07 81 50 91 06 - ehennequin@conservatoirelimousin.com

Sandrine FOUETILLOU : 05 55 03 98 21 - 06 21 08 08 05 - sfouetillou@conservatoirelimousin.com

Programme

Animatrice de la journée : Marie-Hélène RESTOIN, journaliste

9h : Accueil des participants

9h30 : Ouverture des rencontres

Annie-Claude Raynaud, Présidente du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) du Limousin
Sylvie Aymard, Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Monts et Barrages
Philippe Barry, Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)

10h : Bilan 2015/2016 du Réseau Zones Humides

Le fonctionnement du Réseau à travers l'exemple de la restauration d'une zone humide communale : Philippe Jenty, maire et Christine Butaud, adjointe au maire de Saint-Hilaire-les-Courbes (19)
Le bilan d'animation 2015/2016 : Erwan Hennequin, coordinateur du Réseau Zones Humides en Limousin

10h45 : Contribution des zones humides à la naissance des cours d'eau

Nicolas Lhéritier, chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

11h : Les zones humides du territoire limousin au sein de la Nouvelle-Aquitaine : actualités et perspectives

Pierre Seliquer, directeur du CEN Limousin et Erwan Hennequin, coordinateur du Réseau Zones Humides en Limousin
Yoann Brizard, directeur du SABV et Clémence Moreau, coordinatrice du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Briance

11h45 : Innovations adaptées à la gestion des milieux humides

Le filtre décanteur, fonctionnement et utilisations : Nicolas Lhéritier, chargé de mission au CEN Limousin et Mathias Roux, technicien de rivières au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV)
L'utilisation de matériels spécifiques à la fauche de prairies humides, l'exemple de la zone humide du Tronchet (Viam, 19) : Marc Poulet, entrepreneur de travaux agricoles et Fabienne Nauwynck, chargée de mission au CEN Limousin
L'association de services pastoraux : genèse du projet et perspectives : Olivier Villa, chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin et Lise Rolland, exploitante agricole (Toy-Viam, 19)

12h30 : Repas

14h : Ateliers (au choix)

1 - La connaissance naturaliste au service de l'aménagement des territoires : indicateurs d'état de conservation des zones humides et gestion des sites naturels, trame verte et bleue et documents d'urbanisme
Animateur : Yoann Brizard, directeur du SABV
Rapporteur : Mathieu Bonhomme, chargé de projets au CEN Limousin
Avec la participation de Jérôme Roger, directeur de la Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL) et Julien Jemin, directeur du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

2 - Vers une mutualisation de matériels adaptés à la gestion des milieux humides ?
Animateur : Erwan Hennequin, chargé de projets au CEN Limousin
Rapporteur : Olivier Rasclé, chargé de mission au CEN Limousin
Avec la participation d'adhérents du Réseau Zones Humides et d'entrepreneurs, utilisateurs de matériels spécifiques

3 - Circuits courts, territoires et zones humides
Animateur : Nicolas Lhéritier, chargé de mission au CEN Limousin
Rapporteur : Julien Dellier, géographe au Laboratoire de géographie physique et environnementale (GEOLAB), Université de Limoges
Avec la participation de Guillaume Betton, éleveur, adhérent du Réseau Zones Humides et président du Pôle Viandes Locales (Masbaraud-Mérignat, 23)

4 - Eau et patrimoine
Animatrice : Cécilia Malraison, chargée de mission eau et environnement au PETR Monts et Barrages
Rapporteuse : Virginie Blot, chargée de mission au CEN Limousin
Avec la participation de Jean-Marie Caunet de l'Institut d'études occitanes et Françoise Etay, responsable de la section musique traditionnelle au Conservatoire de Musique de Limoges

15h : Restitution des ateliers

15h30 : Retours d'expérience

Abattage de résineux en zone humide de tête de bassin, l'exemple du ruisseau des Ternes (Beaumont du Lac, 87) : Cécilia Malraison, chargée de mission eau et environnement au PETR Monts et Barrages
Reconquête de zones humides, l'exemple des effacements de plans d'eau : Marc Pichaud, chargé de mission étangs au PNR Périgord Limousin
Le suivi d'une population de mulette perlière, *Margaritifera margaritifera*, comme indicateur d'efficacité de travaux du programme Sources en Action : l'exemple du ruisseau du Grandrieux (Saint-Dizier-Leyrenne, bassin du Taurion, 23) : Gilles Barthélémy, Agence Française pour la Biodiversité - service départemental de la Creuse et Aurélie Foucrot, chargée de mission au CEN Limousin

16h30 : Synthèse de la journée

17h : Fin des rencontres

Le Réseau Zones Humides en Limousin

150 gestionnaires

1300 ha de zones humides conventionnées



Initié en région Midi-Pyrénées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Cellules d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) se mettent en place depuis la fin des années 90. Afin de répondre à une dégradation persistante des zones humides, ces dispositifs allient d'une part, des missions d'animation territoriale et des conseils de terrain et d'autre part, des démarches individuelles d'adhésion à un réseau de gestionnaires basées sur le volontariat.

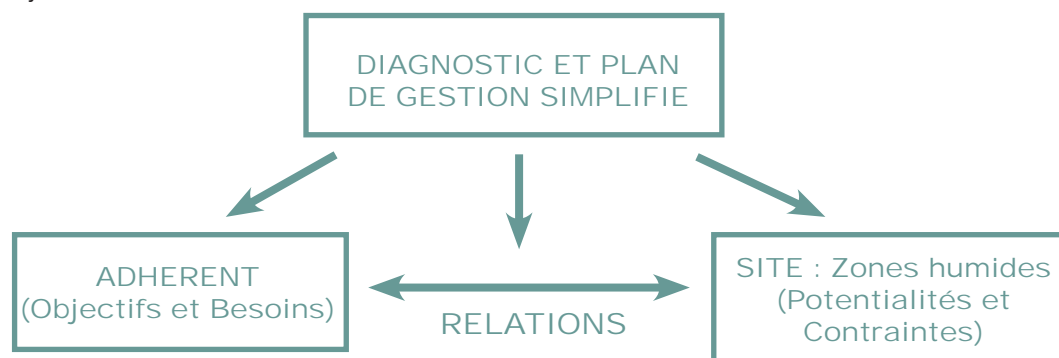
Un territoire d'action en expansion

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin anime une de ces CATZH depuis 2005. Elle formait au départ un réseau modeste de gestionnaires de milieux humides. Ce réseau «zones humides» s'est étendu en 2008 sur près d'1/3 des communes corréziennes du bassin Adour-Garonne. En 2011, il continue son extension sur une partie des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse (bassin amont de la Vienne – programme Sources en action) composant un territoire d'actions à cheval sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne : il prend alors le nom de Réseau Zones Humides en Limousin (RZH). Depuis 2016, l'animation du Réseau s'étend sur les bassins de la Vienne Médiane et de la Briance (Haute-Vienne).

Un fonctionnement basé sur la confiance

Le Conservatoire anime ce réseau de gestionnaires qui regroupe des exploitants agricoles ou forestiers, collectivités territoriales ou particuliers. L'adhésion au réseau, gracieuse et annuelle, se matérialise par la signature d'une convention. Celle-ci proscriit le drainage, la fertilisation ou la modification de l'usage des sols des zones humides car ces pratiques modifient trop fortement le milieu : l'utilité et l'intérêt des zones humides pour la ressource en eau et la biodiversité sont alors perdus.

Le but du réseau est de permettre des échanges d'informations entre les adhérents et les animateurs du Conservatoire sur la connaissance des milieux naturels et les pratiques de gestion adaptées. Un diagnostic écologique des zones humides est réalisé de manière concertée chez chaque adhérent afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et la richesse biologique de chacune d'elles. Des pratiques de gestion et d'entretien sont ensuite proposées en tenant compte à la fois de la préservation des milieux et des objectifs de l'adhérent.



La sensibilisation des gestionnaires

L'animation territoriale se concrétise par de nombreuses rencontres avec des exploitants agricoles ou forestiers, des élus ou des particuliers. Ces entretiens sont des occasions de sensibiliser les gestionnaires à l'intérêt et aux rôles des milieux humides.

Chaque année, des journées d'échanges thématiques sont organisées pour les membres du Réseau : entretiens des rigoles, pâturage, abreuvement ...

En complément, divers produits de communication sont réalisés et diffusés : plaquettes d'information, bulletins de liaisons, fiches techniques...

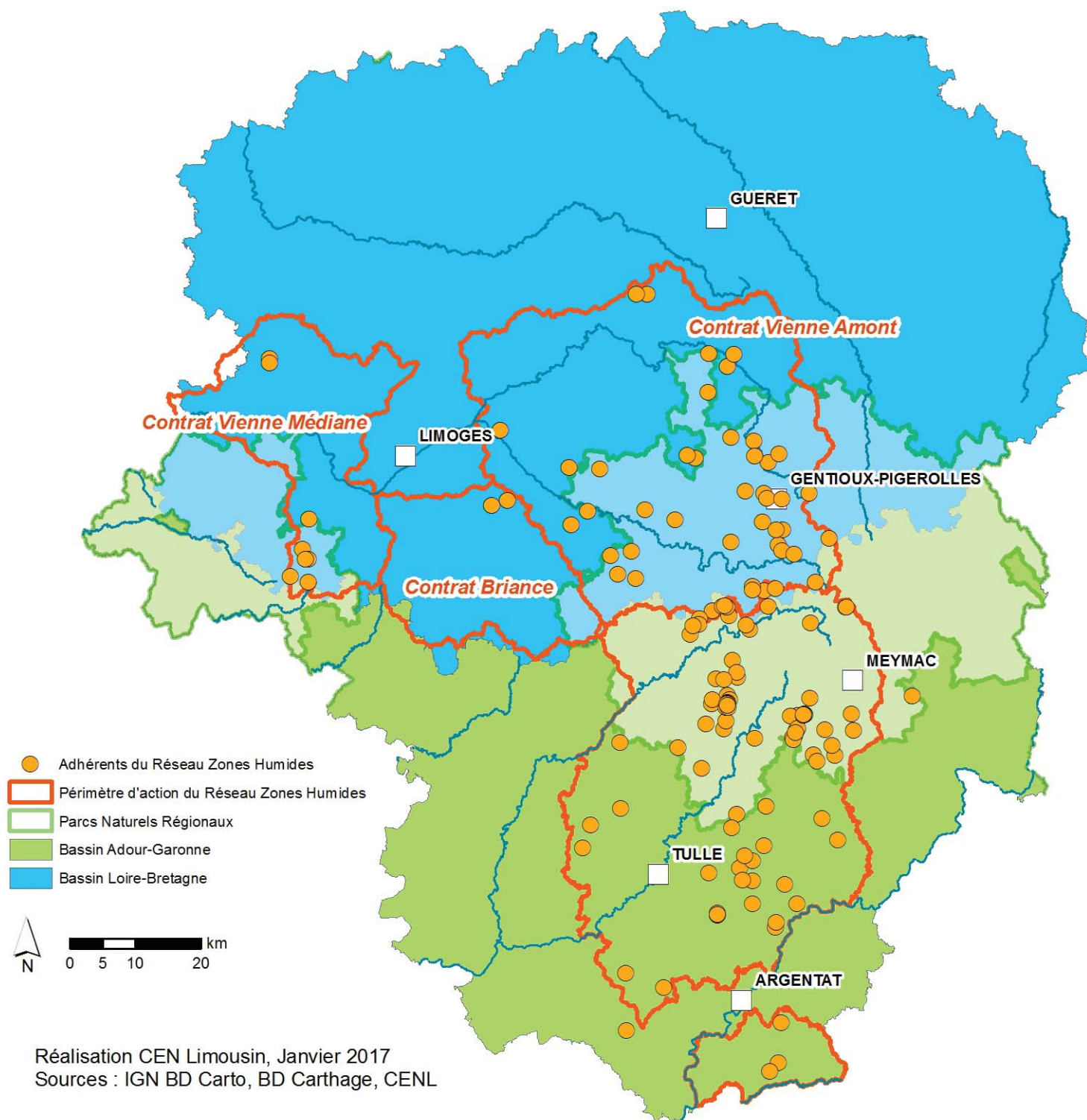
Souplesse du dispositif

La souplesse du dispositif est un avantage facilitant l'adhésion au Réseau. Elle permet de répondre aux demandes spécifiques des gestionnaires sur différentes problématiques liées aux zones humides en adaptant les réponses à la zone concernée et aux attentes de l'adhérent. De plus, les conseils de gestion ne sont assortis d'aucune contrainte réglementaire. Le suivi régulier des pratiques constitue un plus apprécié des gestionnaires ; il permet de recadrer la gestion si besoin chaque année pour garantir le bon fonctionnement hydrologique de la zone humide.

Dynamique de réseau

Les expériences des adhérents sont nombreuses en matière de gestion et sont de plus en plus diffusées et valorisées pour apporter une plus-value aux membres récents. Face à l'enjeu que représentent les zones humides dans notre région, l'objectif est bien évidemment d'accueillir de nouveaux gestionnaires venant enrichir le réseau. Les rencontres régulières sont favorables à un changement d'opinion sur l'intérêt de ces milieux et à une meilleure appropriation de leur zone humide.

Périmètre du Réseau Zones Humides sur le territoire Limousin



Bilan des 2^{èmes} rencontres du Réseau Zones Humides en Limousin



© G. Rodier - Pnr de Millevaches en Limousin

A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, animateur du Réseau Zones Humides, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ont organisé le samedi 7 février 2015 à Royère de Vassivière (23) les deuxièmes rencontres du Réseau Zones Humides.

Afin de répondre à une dégradation persistante des zones humides, le réseau de gestionnaires de ces espaces est basé sur le volontariat et s'adresse aux exploitants agricoles ou forestiers, aux collectivités territoriales ou aux particuliers. Il regroupe dans la région plus de 110 adhérents sur les bassins Adour-Garonne (en Corrèze) et Loire-Bretagne (zone amont de la Vienne).

Dans la suite des premières rencontres du Réseau organisées à Neuvic (19) en 2013, cette journée a rassemblé plus de 100 personnes investies dans la gestion des milieux humides en Limousin ou souhaitant en connaître plus sur ces espaces particuliers en terre et eau. Elle s'est organisée autour de 3 tables rondes :

- Eau, zones humides et biodiversité
- Agriculture en zones humides
- Forêt et zones humides

Les participants ont apprécié les témoignages d'élus, de techniciens et de scientifiques sur l'intérêt des milieux humides pour l'eau et la diversité biologique, lors de la première table ronde. Les retours d'expériences d'exploitants agricoles (membres du Réseau Zones Humides et de la Fédération des Civam du Limousin), de techniciens et d'élus sur le pâturage des milieux humides ont apporté des éléments intéressants sur l'optimisation de la ressource fourragère, sur les aménagements pour l'abreuvement des bovins et le franchissement des ruisseaux ainsi que sur le pâturage ovin itinérant à la tourbière de la Mazure, propriété de la Communauté de Communes de Bourganeuf - Royère de Vassivière. Les témoignages de gestionnaires forestiers et de techniciens ont porté sur la rédaction et la valorisation d'un guide de bonnes pratiques, sur un projet de coupes et exportation de bois en milieux humides par la technologie du câble-mat et sur la gestion des boisements riverains des cours d'eau.

Ces rencontres ont été particulièrement conviviales et ont permis d'échanger sur la place des zones humides dans la gestion des territoires en mettant l'accent sur le Programme « Sources en action ». Engagé en 2011, le programme « Sources en actions » constitue une démarche associant dix-sept maîtres d'ouvrages menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et des zones humides du bassin de la Vienne amont. Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et fait l'objet de cofinancements issus de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

La Journée Mondiale des Zones Humides



Chaque année, le 2 février, une pluralité d'acteurs se mobilise dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides (JMZH) pour sensibiliser le public à la préservation des milieux humides et faire connaître leur importance dans l'écologie mondiale.

L'édition 2017, intitulée « Les zones humides pour la prévention des catastrophes », proposera une multitude d'activités partout en France sur les enjeux qui entourent la disparition des zones humides et les solutions à mettre en oeuvre pour préserver et utiliser de manière durable ces écosystèmes uniques.

Le 2 février, date anniversaire de la convention de Ramsar (cf. plus bas), sera l'occasion de présenter au public et aux acteurs de nos territoires « leur » zone humide ou celles des environs, à travers une visite de terrain, une exposition, un conte ou encore un débat. Ainsi, du 28 janvier au 28 février 2017, associations, gestionnaires d'espaces naturels, centres d'éducation ou de documentation ou encore collectivités feront découvrir les richesses et les rôles de ces milieux.

Pour trouver une animation pour la Journée mondiale des zones humides près de chez soi, rien de plus simple : toutes les animations « Journée mondiale des zones humides » de France sont recensées sur le Portail national zones humides. Vous pourrez les découvrir à travers une application smartphone et un moteur de recherche multicritères (lieu, type d'animation, accessibilité).

La convention de Ramsar sur les zones humides

Cette Convention sur les zones humides ou convention de Ramsar est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Sa particularité est d'être le premier traité d'envergure mondiale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le nom officiel du traité, Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, révèle l'accent mis à l'origine sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, notamment en tant qu'habitats pour les oiseaux d'eau. Puis, la Convention a élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, reconnaissant celles-ci comme des écosystèmes extrêmement importants pour la conservation de la biodiversité et le bien-être des sociétés humaines.

La Convention, entrée en vigueur en 1975, a été ratifiée par la France en 1986, et compte 169 États membres en ce début 2017. Bien que le message central porté par Ramsar soit la nécessité de recourir à l'utilisation durable des zones humides, l'« étendard » de la Convention est le réseau des zones humides d'importance internationale (ou liste de Ramsar). Actuellement, les États ont inscrit 2 243 zones humides (ou sites Ramsar) sur cette liste, qui couvrent 2,16 millions de kilomètres carrés (comme la superficie de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Portugal et de l'Italie réunies).

Le CEN Limousin



Association sans but lucratif régie par la loi 1901, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a été créé en 1992 par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un Conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics...). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre et de la vie. Le Conservatoire dispose d'une équipe de 30 salariés.

Les missions :

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée.

Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage...).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une centaine d'agriculteurs contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin. Il est à l'initiative de la création en 2006 du Réseau Zones Humides.

Les chiffres clés du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

En 2016 :

427 adhérents dont 329 individuels

31 salariés (16 hommes, 15 femmes), représentant 28,85 Équivalents Temps Plein

2 379 000 € (budget 2016)

9 conservateurs bénévoles

12000 hectares en gestion se répartissant ainsi :

- 3100 ha d'espaces naturels gérés
- 8900 ha d'espaces naturels en assistance de gestion (cat 3)

100 agriculteurs utilisent les sites du Conservatoire représentant 1 027 ha sous contrat dont 155 ha en bail rural avec clauses environnementales

12 documents de gestion (notice ou plan de gestion)

60 sorties nature organisées

Contact :

Erwan Hennequin : ehennequin@conservatoirelimousin.com

Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 98 23 - Fax : 05 55 03 29 30

www.conservatoirelimousin.com

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne



Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre avec un statut de Syndicat mixte fermé c'est-à-dire qu'il ne regroupe que des communautés de communes et des communes.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, un outil de préservation de la Vienne entre Limoges et Saillat sur Vienne.

Créé en 1989, sous le nom du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Vienne, il ne regroupait à l'époque que 7 communes riveraines de la Vienne entre Aixe-sur-Vienne et Saint-Junien. Depuis, il a largement évolué avec 13, puis 18, 26 et finalement 31 communes en début d'année 2012. A ce jour, avec l'intégration des communes du bassin versant de la Briançonne, le Syndicat regroupe 49 communes au 1er janvier 2014 avant que la commune de Cieux ne décide de rejoindre le syndicat dans cette même année.

Dans les régions Limousin et Poitou-Charentes et plus particulièrement dans les départements de la Haute-Vienne et de la Charente, la vallée de la Vienne est un axe majeur du développement économique et touristique des communes et groupements de communes riveraines.

L'ensemble du bassin versant de la Vienne a une superficie d'environ 10.300 km² où un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est en place depuis janvier 2006.

Au 1^{er} janvier 2015, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne regroupe donc 50 communes de Haute-Vienne autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aurence, de l'Aixette et de la Briançonne.

Pour une population globale de près de 80.000 habitants, le territoire du SABV est plutôt rural à semi urbain. A proximité de la capitale limousine, c'est un territoire très dynamique et en pleine expansion. Situé sur une zone charnière entre la montagne du bassin de la Vienne amont et la plaine de celui aval, reposant sur un socle granitique, il est caractérisé par un réseau hydrographique très dense et des milieux humides très présents.

L'activité industrielle est fortement liée à la présence de la Vienne : papeteries, mégisseries, tanneries, microcentrales hydroélectriques carrières constituent l'essentiel.

Sur les bassins versants, l'élevage de bovins et d'ovins dominant. L'activité agricole façonne les paysages naturels du bocage limousin. ZNIEFF, sites inscrits, réserve naturelle volontaire protègent les espaces remarquables généralement situés autour des rivières.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne coordonne deux contrats territoriaux sur les bassins de la Vienne Médiane et de la Briançonne.

Contact :

Yoann Brizard : y.brizard@syndicat-bassin-vienne.fr
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
38, Avenue du Président Wilson - 87700 AIXE SUR VIENNE
Tel : 05 55 70 77 17
<http://www.syndicat-bassin-vienne.fr>

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



La création du Syndicat

Dès 1979, les élus de Monts et Barrages ont traduit leur volonté de doter leur territoire d'un outil de développement adapté en créant le Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages.

Celui-ci a principalement poursuivi des missions en faveur de l'agriculture, de la forêt et du tourisme puis a mené d'autres actions pour le logement (OPAH), l'emploi (EREF) ou encore la restauration et l'entretien des cours d'eau.

Depuis 1999, le territoire bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire ». Le Syndicat contribue ainsi à travers la gestion de ce label à la mise en valeur du patrimoine et à son animation.

Depuis 2015, le syndicat a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.

L'organisation administrative du territoire

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages est composé de trois Communautés de communes :

- Communauté de communes de Briance-Combade (10 communes : Châteauneuf-la-Forêt, La Croisille-sur-Briance, Linards, Neuvic-Entier, Masléon, Roziers-Saint-Georges, Saint-Gilles-les-Forêts, Saint-Méard, Surdoux, Sussac)
- Communauté de communes de Noblat (12 communes : Champnétery, Le Chatenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Moissannes, Royères, Saint-Bonnet Briance, Saint-Denis des Murs, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin Terressus, Saint-Paul, Sauviat-sur-Vige)
- Communauté de communes des Portes de Vassivière (12 communes : Augne, Beaumont-du-Lac, Bujaleuf, Cheissoux, Doms, Eymoutiers, Nedde, Peyrat-le-Château, Rempnat, Saint-Amand-le-Petit, Sainte-Anne-Saint-Priest, Saint-Julien-le-Petit)

16 communes du PETR du Pays Monts et Barrages font partie du PNR Millevalches (les 12 communes de la communauté de communes des Portes de Vassivière ainsi que les communes de La Croisille sur Briance, Saint-Gilles -les-Forêt, Surdoux et Sussac)

3 communes sont membres du Syndicat Le Lac de Vassivière (Peyrat-le-Château, Beaumont-du-Lac et Nedde).

Les missions

Le Syndicat anime sur les 34 communes qui le composent, des missions d'amélioration de l'habitat, de développement économique, de valorisation et d'animation du patrimoine, de préservation et valorisation des ressources et milieux naturels, de développement touristique et d'organisation d'un service de transport.

La gestion des cours d'eau en Pays Monts et Barrages

Avec plus de 1200 km de cours d'eau et ruisseaux, des grandes retenues d'eau telles que Vassivière et les grands barrages de la Maulde, ainsi que les très nombreuses sources et zones humides, l'eau est omniprésente en Pays Monts et Barrages et façonne les paysages. De nombreuses activités ou usages sont liés à la qualité et la quantité de la ressource, ce qui en fait un atout et un élément structurant pour le développement du Pays et son attractivité.

Depuis de nombreuses années, les élus du Pays Monts et Barrages se sont engagés dans la gestion des cours d'eau de leur territoire. Un travail important a d'abord eu lieu sur les rivières principales que sont la Vienne, la Combade et la Maulde, notamment après la tempête de 1999, pour dégager les nombreux arbres et troncs tombés dans leur lit. Depuis, les élus ont souhaité élargir leur champ d'actions aux ruisseaux, et sur de nouvelles thématiques, afin de poursuivre les efforts de préservation et d'amélioration des milieux aquatiques. Cela passe par plusieurs types d'actions :

- Restaurer et entretenir la ripisylve
- Restaurer la continuité écologique
- Limiter les dégradations morphologiques en contexte agricole
- Limiter l'impact des étangs.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Pays dispose d'outils financiers tels que les contrats territoriaux, l'un sur le bassin amont de la Vienne, l'autre sur la Briance.

Contact :

Cécilia Malraison : environnement@monts-et-barrages-en-limousin.fr

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.

Le Château - BP 5 - 87460 BUJALEUF

Tél. : 05.55.69.57.60

<http://www.monts-et-barrages-en-limousin.fr/>

Un Contrat pour la Briance



SEPOL



Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) est un outil de mise en œuvre à l'issue d'une étude préalable engagée par les acteurs d'un territoire hydrographique. L'objectif est de développer un programme pluriannuel de restauration mais aussi de gestion et de préservation des milieux aquatiques pour maintenir le bon état écologique ou corriger les problématiques identifiées.

Cet outil permet d'apporter une aide technique et administrative aux riverains, aux agriculteurs, aux propriétaires d'étangs, de seuils de moulins ou de zones humides.

Le bassin versant de la Briance est inclus dans le périmètre du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vienne. Ce CTMA Briance doit donc répondre aux objectifs environnementaux exigés par ces deux outils de planification, et aux enjeux européens de « bon état écologique » énoncés dans la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce bassin versant est situé au Sud-Est de Limoges et englobe 31 communes ou parties de communes de Haute-Vienne. Il fait une superficie d'environ 620 km² avec un réseau hydrographique très dense (environ 990 km de cours d'eau). La Briance prend sa source sur la commune de Surdoux au pied du Mont Gargan et se jette dans la Vienne à Bosmie l'Aiguille.

5 masses d'eau sont concernées dans ce bassin versant. Les risques de non-respect des objectifs environnementaux prescrits par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, reflètent ce qui a pu être constaté sur le terrain lors de la phase d'état des lieux : toutes les masses d'eau présentent des risques pour le paramètre « hydromorphologie » et La Ligoure pour le paramètre « hydrologie ».

Le présent contrat vise donc à décliner la stratégie développée sous forme d'un programme d'action chiffré et daté, pour la période 2016-2020.

Chaque structure signataire du contrat intervient dans son domaine de compétences, on peut citer par exemple :

- Restauration des milieux aquatiques : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, PETR Monts et Barrages, Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- Travaux agricoles : Chambre d'agriculture de la Haute Vienne
- Zones humides : Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
- Espèces envahissantes : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
- Amélioration des connaissances : GMHL, SEPOL, CBNMC

Contact :

Clémence Moreau : c.moreau@syndicat-bassin-vienne.fr

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

38, Avenue du Président Wilson - 87700 AIXE SUR VIENNE

Tel : 05 55 70 77 17

<http://www.syndicat-bassin-vienne.fr>

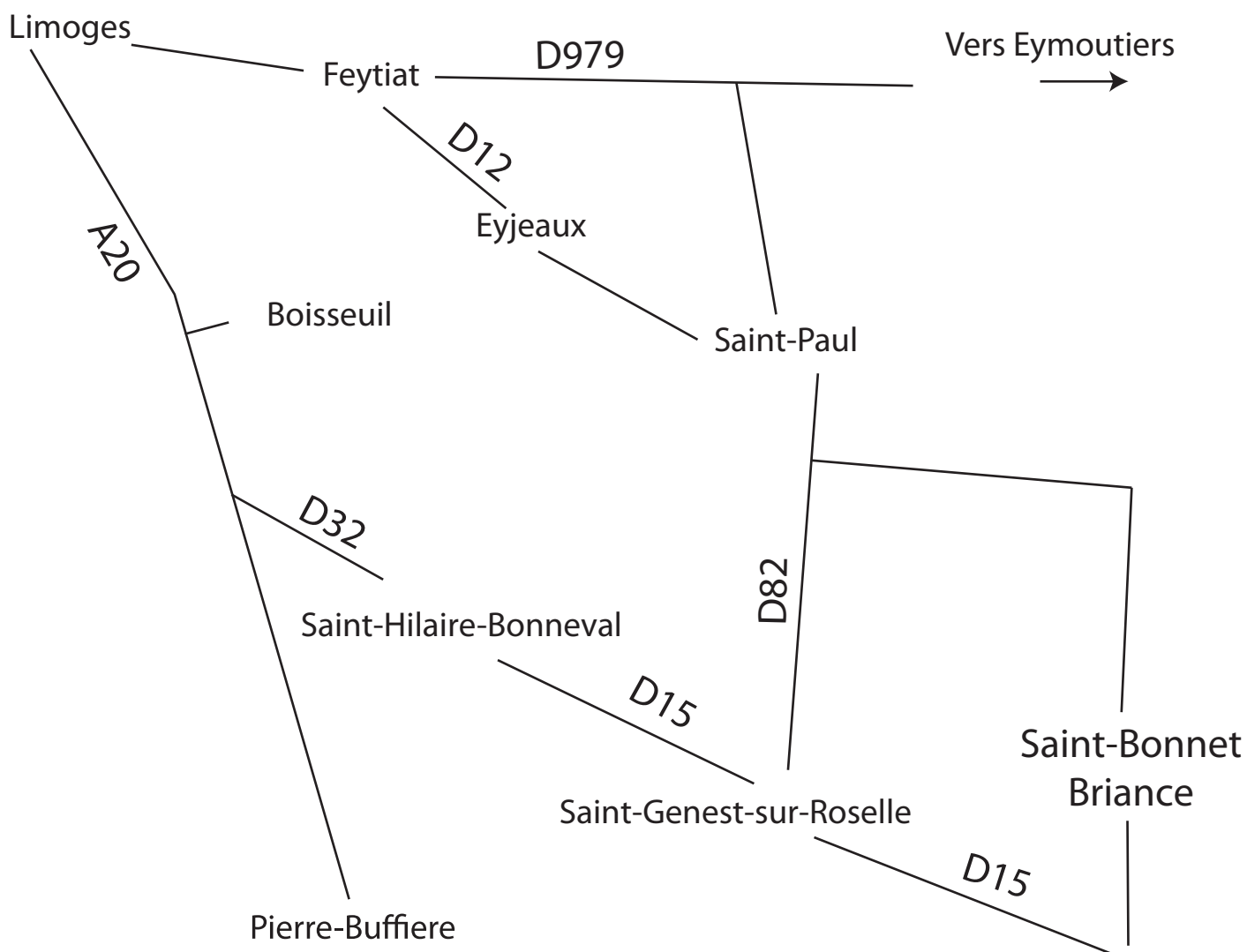
Les objectifs principaux de ce CTMA sont :

- Réaliser des études complémentaires pour améliorer les connaissances du territoire avec la mise en œuvre d'études ciblées (trames vertes et bleues à l'échelle du bassin versant et suivis faunistiques associés) ;
- Améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) : aménagement ou effacement de seuils de moulins, des étangs et autres ouvrages infranchissables dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Restaurer et entretenir la ripisylve et gérer les embâcles : seules les zones dégradées seront traitées selon une programmation annuelle ;
- Limiter le piétinement des berges : aide pour la création de point d'abreuvement et la mise en défens des berges ;
- Restaurer la morphologie du lit mineur ;
- Améliorer la gestion et préserver les zones humides : plans de gestion, adhésion au réseau zones humides, travaux de restauration et d'entretien ;
- Mobiliser les agriculteurs comme acteurs de leur territoire : Mesures Agro-Environnementales, accompagnement... ;
- Mettre en œuvre des suivis analytiques : suivis poissons, macro-invertébrés, diatomées et pesticides ;
- Evaluer l'efficacité des actions sur le milieu ;
- Assurer la réalisation du contrat, animer et coordonner les actions, suivre les projets ;
- Informer, sensibiliser et communiquer avec différents publics.

A noter que selon les actions, des études et travaux sont en partie subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, des fonds Européens et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Pour chacune des actions les riverains, les communes, les propriétaires, les agriculteurs ou autres usagers sont informés et consultés. Toutes les actions se font en partenariat avec des personnes volontaires.





Coordonnées GPS : 45.705798 1.476690

LIEU :
 Salle des fêtes
 Le Bourg
 87260 Saint-Bonnet-Briance

Avec la participation de :

